

ATELIER	DATE	HORAIRE
COLLECTIF 1	Vendredi 1 ^{er} février	9h30-17h00 Avec pause déjeuner
INDIVIDUEL 1	Semaine du 6 au 13 février (à définir)	D'une durée de 1 h, Uniquement les après-midi
COLLECTIF 2	Vendredi 8 mars	9h30-17h00 Avec pause déjeuner
INDIVIDUEL 2	Semaine du 13 au 20 mars (à définir)	D'une durée de 1 h, uniquement les après-midi
COLLECTIF 3	Jeudi 4 avril après-midi et Vendredi 5 avril	14h00-17h00 et 9h30-17h00 Avec pause déjeuner
INDIVIDUEL 3	Semaine du 10 au 17 avril (à définir)	D'une durée de 1 h, uniquement les après-midi
COLLECTIF 4	Lundi 29 avril	9h30-17h00 Avec pause déjeuner
INDIVIDUEL 4	Semaine du 2 au 10 mai (à définir)	D'une durée de 1 h, uniquement les après-midi
COLLECTIF 5	Vendredi 17 mai après-midi	14h00-17h00
INDIVIDUEL 5	Semaine du 22 au 29 mai (à définir)	D'une durée de 1 h, uniquement les après-midi